



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John STUART MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

Les Femmes Rurales dans le Monde
Dîner débat Association des maires ruraux de l’Ain
Michèle Vianès – Ambronay - 16 février 2012

Je remercie Marie-Jeanne Béguet, présidente de l’association des maires ruraux de l’Ain, rencontrée lors de la préparation du colloque organisé par regards de Femmes dans le cadre de la quinzaine de l’égalité femmes/hommes de la région Rhône-Alpes : **Pas de gouvernance démocratique sans les femmes.**

Nous avons évoqué la situation des femmes en milieu rural. Lorsque je lui ai indiqué le thème de travail de ONU femmes pour l’année *“L’autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l’éradication de la pauvreté et de la faim, dans le développement et dans la réponse aux défis actuels”* elle a proposé d’organiser ce dîner débat.

Je salue Rachel Mazuir, président du Conseil Général. Sa présence marque l’importance apporté par le département à la question des femmes rurales dans l’Ain, et évidemment Robert Greffet, maire d’Ambronay qui nous reçoit ce soir.

Tout d’abord, en propos préliminaires, permettez-moi de présenter brièvement Rdf., association loi de 1901, créée en 1997, d’intérêt général, reconnue ONG auprès du Conseil économique et social de l’ONU.

Regards de femmes agit et réagit pour :

- Déconstruire les stéréotypes qui enferment filles et garçons dans des comportements attendus
- Promouvoir la parité politique et professionnelle
- Lutter contre les violences morales, psychiques et physiques faites aux femmes parce que femmes
- Favoriser la solidarité entre les femmes de France, d’Europe, du monde
- Affirmer les principes d’égalité et de laïcité

Nous agissons pour l’égalité en droits, devoirs et dignité pour toutes les femmes, ici et dans le monde en nous appuyant sur les droits universels et les conventions internationales.

Parmi nos actions dès 1999, un colloque international sur les violences envers les femmes africaines : *Mutilations sexuelles féminines et viol arme de guerre*, avec les ONG burkinabé et Célestine Kouakoua, maire de Brazza, *les femmes immigrées en France et en Europe*, les résolutions 1325, 1880 et suivantes sur *Femmes, paix et sécurité*.

Regards de femmes assiste et organise des ateliers à l’Onu, à New York pendant la CSW et à Genève pendant les réunions de la zone Europe, Pékin+10 et +15, les sessions de l’ECOSOC et celle des droits humains. Nous agissons pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d’ici à 2015 et avons un site dédié www.partagider.fr pour la participation des femmes à la prise de de décision dans les sphères familiales professionnelles et politiques, à coté de notre site général [www.Regards de femmes.com](http://www.Regardsde femmes.com)

Dans nos actions nationales et internationales, nous sommes évidemment confrontées à la situation des femmes vivant en milieu rural.

Les femmes rurales ne constituent pas un groupe homogène et leur sort varie en fonction de leur potentiel, de leurs perspectives, de leur accès aux moyens de production et de leurs possibilités de s'exprimer.

Mais toutes les études montrent que les femmes et les filles vivant en milieu rural n'ont ni la même offre, ni le même accès aux services collectifs que les hommes et garçons vivant dans les mêmes zones rurales et que les femmes vivant en milieu urbanisés des mêmes régions.

Ce manque ressenti par les femmes l'est également par leurs enfants.

Les contraintes structurelles persistantes, empêchant l'accès à l'autonomisation (empowerment) des femmes et des filles, se constatent partout dans le monde.

En France, l'offre au niveau de l'emploi, des services de santé, de transports collectifs, d'établissements scolaires, (école, collège, lycée), de centres d'animation culturelle et sportive est bien moindre et reste difficile d'accès lorsqu'elle existe. L'aide apportée par les structures associatives, aussi bien concernant les violences que la création d'entreprise, est très faible. L'absence d'anonymat dans les petites communes empêche un grand nombre de femmes de dénoncer les violences subies, de déposer plainte auprès des gendarmeries, Les jeunes filles rurales ont moins accès aux services de santé sexuelle et reproductive. Même dans les régions où les *pass contraception* sont mis en place, elles ont moins de possibilité de l'obtenir ou de l'utiliser si elles sont en milieu rural.

Lors du débat, nous aborderons plus précisément la situation dans l'Ain. Céline Tournus du secours catholique nous décrira la situation dans l'Ain, comme dans le reste du monde la pauvreté a un visage féminin en s'appuyant sur le rapport pauvreté – précarité dans l'Ain de Emmanuelle Bonerandi Richard analysant la situation canton par canton le montre. Emmanuel Maquet développera les solutions apportées par le CIDFF de l'Ain sur la création d'emplois en milieu rural, je demanderai à nos élues, Christine Gonnu au CG et Sylvie Goy Chavent au Sénat de nous dire comment le Conseil général, avec les missions déconcentrées de l'Etat peut apporter des réponses, les comparaisons entre les aides des collectivités en zone urbaine et rurale et comment transformer l'arsenal législatif en réalité concrète pour permettre aux zones rurales d'avoir accès aux mêmes dispositifs que les zones urbaines, en particulier concernant l'accès aux mandats électifs.

Cette différence, constatée en France et dans les pays développés, est amplifiée dans les pays en développement. C'est ce qu'il m'a été demandé de développer dans cette première partie.

Etant donné l'étendue du champ de réflexion, je vais orienter mon exposé sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et l'indispensable autonomisation des femmes rurales pour l'élimination de la pauvreté et de la faim et les actions à mener à 4 niveaux :

- La déclaration des naissances
- La situation économique des femmes en milieu rural
- L'éducation formelle et non-formelle des filles
- La santé des femmes et filles, en mettant l'accent sur le VIH/SIDA.

En 2000, l'ONU a défini 8 objectifs pour 2015 concernant le développement durable mondial : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres pandémies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Promouvoir « l'égalité et l'autonomisation des femmes » (objectif 3) est non seulement un objectif en soi mais aussi la condition de réussite des objectifs du Millénaire : il permet d'éviter une plus grande paupérisation des femmes et de leurs familles. Ceci entrainera une avancée significative pour « assurer l'éducation primaire pour tous, y compris les filles » (objectif 2) « réduire la mortalité maternelle et infantile » (objectifs 4 et 5), « réduire l'extrême pauvreté et la faim » (objectif 1) et combattre le VIH/SIDA.

Un élément clé pour assurer l'autonomisation des femmes rurales et l'éradication de la pauvreté est de s'attaquer aux relations de pouvoir inéquitables entre hommes et femmes ainsi qu'aux traditions patriarcales néfastes persistantes qui font perdurer la violence sexiste et les coutumes dangereuses (mutilations sexuelles féminines, mariage et grossesses précoces, violences relative à la dot et crimes « d'honneur, sans oublier les violences économiques, à commencer par le non-héritage de la terre).

Ainsi, la moindre « valeur » accordée aux filles dans certaines régions d'Asie se manifeste avant la naissance par des avortements sélectifs (particulièrement nombreux dans les milieux favorisés ayant accès à l'échographie) et dans les diasporas cf.GB

La surmortalité féminine, notamment des fillettes, qui reçoivent moins de soins que les garçons à la naissance ou l'absence d'état civil pour 15% de filles dans les pays en développement démontrent la transmission par les familles des inégalités entre les sexes, contraires à l'éthique et à la raison.

Si la réalisation des OMD a enregistré des progrès importants, la crise financière et économique a compromis la marche en avant de certains pays en développement et éloignerait encore davantage certains pays à faible revenu de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement il convient d'agir à différents niveaux.

La non-déclaration des naissances

Je commencerai par vous présenter un phénomène dramatique et peu connu dont l'importance vous paraîtra évidente en tant qu'élus municipaux la non-déclaration des naissances, phénomène principalement rural.

Pour l'Unicef, 51 millions d'enfants par an ne sont pas enregistrés à leur naissance dans les registres d'état civil. Parmi ces millions d'enfants, les filles sont largement majoritaires.

L'absence d'état civil constitue un mécanisme absolu d'exclusion sociale. Sans identité, les enfants, filles et garçons, sont invisibles et dépourvus des droits fondamentaux universels. **Leurs droits sont bafoués.** Leur existence est niée. **Ce sont des morts vivants.**

Sans acte de naissance, cette « carte de membre » de la société, clé de toute une série de droits, ils ne peuvent prouver ni leur âge ni leur identité.

On leur refuse un nom (« nn » « no name » réfugiées dans l'ex-Yougoslavie) et ils n'existent pas aux yeux de la loi. Puisqu'on ne connaît pas leur âge, ils n'auront même pas la protection minimale conférée aux mineurs, contre le mariage précoce, le travail des enfants, l'enrôlement dans les forces armées ou encore la détention et les poursuites judiciaires. Ils ne bénéficient d'aucune protection, contre l'abus et l'exploitation. Un enfant non enregistré sera une « marchandise plus attirante » pour un trafiquant d'enfants. "L'invisibilité" des enfants non enregistrés fait que la discrimination, l'abandon et les abus dont ils sont victimes auront plus de risque de passer inaperçus.

Si il ou elle a survécu, son parcours de vie est semé d'embûches violentes. Il leur sera impossible d'obtenir un passeport, de solliciter un emploi reconnu, d'ouvrir un compte en banque, de contracter un mariage légal, de se présenter à des élections, ou de voter.

Les pays ayant des lois patriarcales sur la nationalité sapent leurs propres systèmes d'enregistrement. Dans certains pays, les femmes ne peuvent pas déclarer leurs enfants, quant aux mères célibataires elles sont confrontées à des problèmes insurmontables.

Les politiques discriminatoires visant à réduire autant que possible l'effectif officiel des minorités ethniques a des répercussions directes sur la déclaration des naissances.

Des solutions sont mises en place par des ONG locales au Pérou, ou avec des aides des pays développés, l'Italie en Afrique de l'Ouest, la Norvège en Côte d'Ivoire établir un partenariat avec les ONG qui travaillent sur le terrain en milieu rural afin d'intégrer dans leurs activités l'importance de l'enregistrement de naissance et d'aider les populations à le faire ;

Au niveau de l'agriculture

Les femmes représentent près de la moitié des travailleuses agricoles dans le monde. Mais d'une part elles sont en grande majorité des travailleuses familiales non rémunérées. D'autre part l'impossibilité pour les femmes d'hériter ou de posséder la terre, en fonction de traditions patriarcales, persiste dans de très nombreux pays (Selon le FAO moins de 20% des propriétaires fonciers agricoles sont des femmes, moins de 5% d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale). Ce qui fait qu'elles n'ont pas accès aux prêts ou aux formations nécessaires pour pouvoir développer leur production.

Dans les pays en développement, les femmes rurales sont responsables au premier chef de la culture des plantes vivrières et des légumes, ainsi que de l'élevage des petits animaux.

L'accès des femmes rurales aux ressources (terre, crédit, enseignement agricole, technologie), aux marchés, à l'emploi, au travail décent et à la protection sociale est moindre que celui des h et que celui des f en zone urbaine.

Les données de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) montrent que généralement les ménages dirigés par une femme, dans les campagnes, tendent à être plus pauvres que ceux dirigés par un homme, excepté quand elles reçoivent le salaire d'un mari parti travailler à l'étranger.

Ceci est dramatique dans les zones où la faim est endémique. En zone rurale, paradoxalement, les enfants souffrant de malnutrition et présentant une insuffisance pondérale sont plus nombreux que les enfants des zones urbaines. Les moins de 5 ans risquent davantage de mourir dans les ménages ruraux que dans les ménages urbains; les enfants des campagnes sont deux fois plus susceptibles de ne pas être scolarisés que les enfants des villes, et l'écart entre les sexes est plus grand dans les zones rurales.

Pourtant les femmes dans les campagnes détiennent une grande partie des connaissances nécessaires pour accroître la sécurité alimentaire, empêcher la dégradation de l'environnement et préserver la biodiversité agricole. Elles sont les gardiennes et les utilisatrices des connaissances traditionnelles, notamment sur les moyens de résister aux effets du climat, elles gèrent les semences et utilisent souvent les plantes locales, y compris les plantes médicinales, et connaissent les diverses variétés et pratiques alimentaires nécessaires à leur survie, à leur santé et à leur bien-être.

La sécurité alimentaire pourrait être améliorée moyennant une réduction systématique des inégalités entre les sexes dans les politiques agricoles et le développement rural.

La FAO estime que les gains de productivité qui résulteraient d'un accès plus égal des femmes aux engrais, aux semences et aux outils agricoles permettraient d'améliorer la production agricole totale dans les pays en développement de 2,5 à 4 %, ce qui réduirait de 100 à 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde.

On estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) dans l'agriculture est un moyen au moins deux fois plus efficace de réduire la pauvreté que la croissance du PIB en dehors de l'agriculture¹⁷. Or dans de nombreux pays, la croissance agricole souffre de nombreuses années de désintérêt dans les politiques suivies, et de sous-investissement.

Donner aux femmes le droit d'acquérir de la terre et d'autres biens et d'avoir accès aux marchés est un élément indispensable au renforcement de leur pouvoir économique et c'est souvent la base d'une production vivrière durable.

Même si les femmes ont les mêmes droits que les hommes concernant la propriété (115 pays) et les mêmes droits d'hériter dans 93 pays, on constate dans toutes les régions des disparités entre les sexes concernant la possession de la terre. Quand les femmes ont effectivement accès à la terre, par le mariage ou par l'héritage, par une réforme agraire ou par le fonctionnement du marché de la terre, cette terre est souvent de qualité moins bonne que celle que contrôlent ou possèdent les hommes (cf. Corse).

Pour assurer une croissance favorable aux populations les plus pauvres et n'excluant personne, il est fondamental de renforcer le pouvoir économique des femmes. Il s'agit non seulement d'une question touchant aux droits universels fondamentaux, mais aussi d'une question de bon sens sur le plan économique.

Accès à l'eau

Dans les régions urbaines, les niveaux d'accès à des services d'eau et d'assainissement améliorés ont été élevés pour atteindre les OMD. Mais les populations rurales pauvres sont toujours confrontées à d'énormes difficultés pour accéder à de l'eau potable. C'est dans les zones rurales que vivent 8 sur 10 personnes n'ayant pas l'eau potable

Au niveau de l'éducation formelle et non-formelle

Les femmes constituent plus de deux tiers des 796 millions de personnes qui sont analphabètes dans le monde, et beaucoup d'entre elles vivent dans des régions rurales. L'écart de scolarisation entre enfants en zone rurale et urbaine est encore plus accentué pour les filles.

L'accès à l'école des filles n'est pas assuré pour diverses raisons : éloignement de l'école primaire, persistance des rôles familiaux traditionnels inégalitaires, abandon du cursus scolaire plus tôt, non déclaration des naissances,...

La discrimination sexiste qui ferme l'école aux filles peut avoir deux impacts directs sur l'enregistrement des naissances. D'abord, dans les pays où la fréquentation de l'école est aussi un mécanisme pour l'enregistrement, cela peut priver d'un seul coup les filles de deux chances précieuses. **Ensuite, lorsque les filles qui n'ont pu recevoir d'éducation scolaire ont à leur tour des enfants, il est moins probable qu'elles les fassent enregistrer.**

61 millions d'enfants d'âge à fréquenter l'école primaire, des filles en majorité, ne sont pas scolarisés— notamment des enfants au travail, des handicapés, des enfants affectés par le VIH/SIDA ou des conflits armés, des enfants appartenant aux classes pauvres ou à des minorités ethniques.

Or l'éducation des femmes est déterminante pour la survie de leurs enfants

Les chiffres provenant de pays dotés de données sur la mortalité des enfants de moins de cinq ans montrent que l'éducation d'une femme est un facteur clé pour déterminer si ses enfants survivront aux cinq premières années de sa vie. Les enfants de mères sans éducation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont 3,1 fois plus de risques de mourir que ceux dont les mères ont une éducation secondaire ou tertiaire et 1,6 fois plus de risques de mourir que ceux dont les mères ont une éducation primaire. L'éducation des filles a des implications pour le bien-être de la famille et la réduction de la pauvreté.

Les filles rurales sont désavantagées au niveau de la participation globale à l'école secondaire.

Les actions d regards de femmes : Faire connaître, par le biais de notre site Internet www.partagider.fr les expériences positives menées pour favoriser la scolarisation des filles (construction de latrines, dons de vélos, repas ou collation fournis aux enfants scolarisés en zone rurale, avec des denrées achetées dans les fermes de proximité, etc.)

Au niveau de la santé

Des centaines de milliers de femmes meurent chaque année à cause de l'absence de services de santé de qualité en matière de procréation et de possibilités d'interventions en temps opportun.

La mortalité maternelle est évidemment la plus élevée dans les pays où la pénurie de personnel médical qualifié est la plus grande – c'est-à-dire dans l'Afrique subsaharienne rurale, les campagnes d'Asie du Sud et d'Océanie, en particulier dans les populations les plus pauvres et les moins instruites. Dans le monde, on compte environ 1 000 femmes qui meurent chaque jour d'une complication de la grossesse (en particulier en raison de grossesses précoces et mutilations sexuelles féminines)

Les filles dans les campagnes sont plus incitées que les filles des villes à adhérer aux pratiques et aux coutumes traditionnelles. Le mariage et la grossesse précoces limitent leurs relations sociales et leurs possibilités d'éducation et les exposent à des risques plus grands sur le plan de la santé de la procréation. Dans les campagnes des pays en développement, Chine exclue, 45 % des femmes âgées de 20 à 24 ans sont en couple ou ont été mariées avant l'âge de 18 ans, contre 22 % seulement des femmes des villes.

Au niveau mondial, les femmes constituent en 2010 la moitié de la population adulte (+ de 15 ans) vivant avec le VIH/SIDA. Les jeunes femmes représentent 64% des infections au VIH chez les jeunes gens à travers le monde. Les femmes rurales ont moins d'informations sur la manière dont se propage le VIH/SIDA que les femmes urbaines et comment éviter l'infection. Selon les pays, il y a un écart de 20 à 50% entre les femmes de zone rurale et celles de zone urbaine sur l'information concernant la transmission du Sida !

La plus grande partie des soins en faveur des personnes vivant avec le VIH/SIDA est dispensée au sein du foyer, et les femmes et les filles comptent pour 66% à 90% de tous les aidants familiaux pour le sida (en plus des nombreuses tâches qu'elles assument déjà). Selon ONUSIDA : « *La condition des femmes et des filles des régions rurales est particulièrement difficile. Le fait que les femmes et les filles prennent une part disproportionnée dans la fourniture des soins liés au sida est très préjudiciable à leur propre bien-être, ce qui mène souvent à les rendre plus vulnérables à l'infection au VIH. Le rejet et la discrimination associés au VIH, l'aggravation de la pauvreté des foyers dirigés par des femmes ou des enfants et la plus grande*

probabilité de quitter l'école à un âge précoce pourraient s'ajouter au fardeau auquel font face les femmes aidants familiaux.¹

Les coutumes telles que le non-héritage des femmes ou le lévirat (mariage de la veuve avec le frère du mari) ont des effets dramatiques pour les veuves dont les maris sont morts pour une cause liée au sida.

Conclusions

Propositions pour améliorer la vie des femmes rurales et celle des personnes qui les entourent

1- **Dénoncer les traditions patriarcales qui empêchent les femmes d'accéder à leur autonomie.**

S'appuyer sur la CEDEF/CEDAW et les autres conventions internationales pour montrer la contradiction entre les réserves émises par certains pays et les textes signés. **Refuser les prétextes religieux utilisés pour la reproduction du patriarcat**

Pas de relativisme culturel, pas d'enfermement dans le culturalisme et la viscosité groupale, mais cohabitation à l'interculturel

Valeurs universelles confrontées à la diversité culturelle : respect de la diversité ne peut pas être un prétexte à la violation des droits humains des femmes !

2- **Passer des déclarations aux actes**

Mettre en œuvre les objectifs plutôt que les réaffirmer, tenir les promesses, pourquoi émettre des vœux au lieu de recommandations ? C'est dans le domaine des droits des femmes qu'il y a le plus d'écart entre les promesses et la réalité.

Il faut s'appuyer sur les textes officiels, sur l'universalité des droits et en référer à la loi pour obtenir réparation.

3- Rappeler la nécessité de combiner statistiques géographiques ventilées par zone rurale et zone urbaine et statistiques sexuées pour obtenir des indicateurs permettant de contrôler les progrès accomplis.

4- Favoriser l'accès à l'emploi, par des échanges de bonnes pratiques entre les associations locales et les ONG (cf. Marathon des sables) Etudier l'impact sur les femmes de toutes les directives, en particulier dans les politiques commerciales

5- **Sortir de la victimisation**

Problèmes sociaux, juridiques, religieux liés entre eux, quel que soit le pays les femmes restent les plus pauvres. Où va l'argent ?

Discrimination moins visibles, perverses âge jeune maternité, plus âgée c'est le refus d'embaucher des personnes âgées, le physique

Les femmes ne sont pas conscientes qu'elles sont victimes. Responsabiliser les hommes et travailler avec les femmes et les filles sur l'estime de soi, présenter des modèles de femmes qui ont réussi

¹ ONUSIDA, FNUAP, UNIFEM. 2004. *Women and HIV/AIDS: Confronting the Crisis*. (http://www.unfpa.org/hiv/women/docs/women_aids.pdf)

- 6- Sensibiliser des municipalités françaises pour un partenariat avec les services d'Etat civil des pays en développement pour favoriser la déclaration des naissances en zone rurale.